

Législature 2020-2025

Délibération N° 974

Séance du Conseil municipal du **14 mai 2024**

**APPROBATION DES COMPTES 2023 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL
POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRESCOLAIRE A CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2023 par le Conseil de Fondation du 15 avril 2024,

Vu le rapport de la fiduciaire Chavaz SA du 10 avril 2024,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

- a) D'approuver les comptes 2023 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville, s'élevant aux revenus et aux charges à **CHF 4'601'794.72** laissant apparaître un résultat de CHF 0.00.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2023 qui présente à l'actif et au passif un montant de **CHF 564'659.95**.
- c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville s'élève au 31.12.2023 à **CHF 20'000.00**.



Le Président : Frédéric REVERCHON



La Secrétaire : Floriane SCHMIDT